

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal portant délégation de fonctions à Mr JOLY Patrick 1er Adjoint

N° 2020 - 012

Le Maire de PARIGNY (Loire)

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection de **Monsieur JOLY Patrick** en qualité de 1^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Monsieur JOLY Patrick**, **1**^{er} **Adjoint** au Maire,

ARRETE

Article 1:

A compter du 3 juin 2020, **Monsieur JOLY Patrick** 1^{er} adjoint est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans le domaine de l'aménagement.

Il exercera les fonctions suivantes :

- L'étude et le suivi des dossiers d'urbanisme (DIA, CU, DP, PC et DICT), des réseaux, du Plan Communal de Sauvegarde, du cimetière, du développement durable et tout dossier en rapport avec le secteur de l'aménagement.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, **Monsieur JOLY Patrick** est délégué pour signer tous les documents relatifs aux matières énumérées à l'article 1. La signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3:

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Article 5:

Le Maire de la Commune de Parigny et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6:

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Roanne municipale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201667-20200615-2020-012-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

Fait à PARIGNY, le 15 juin 2020

Le Maire,
Dominique BRUYERE